



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2170

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Rhône Développement Initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2170**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Rhône Développement Initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

L'accès au financement reste pour les porteurs de projet un enjeu majeur, gage de pérennité des entreprises créées : seuls 23 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité, or le taux de pérennité moyen des entreprises à 5 ans passe de 62 % à 71 % dès lors que le créateur bénéficie d'un financement bancaire. Les plateformes d'initiative locale, en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneur, garanties, etc.) jouent un rôle de levier pour permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'association Rhône Développement Initiative (RDI), membre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat et re-labellisée L_VE en novembre 2009.

Présentation de l'activité de RDI

RDI est une association qui assure le financement et l'accompagnement aux porteurs de projets de l'agglomération qui n'ont pas accès au crédit bancaire et pour des projets nécessitant une capitalisation comprise entre 150 000 € et 200 000 €. Elle attribue notamment des prêts d'honneur destinés à conforter les apports personnels des porteurs de projet et gère un dispositif de garantie sur prêts bancaires.

Son action s'inscrit dans une offre complémentaire et articulée de prêts solidaires (microcrédits) avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour les plans de financement de moins de 20 000 €, de prêts d'honneur intermédiaires et de prêts d'honneur pour les projets à potentiel Réseau entreprendre Rhône (RER) avec des plans de financement supérieurs à 80 000 €.

Bilan des actions menées en 2010

Le financement des porteurs de projet

- 24 réunions d'information collectives (706 porteurs de projet ont participé à des réunions d'information collectives) et individuelles sur les financements et outils de RDI ont été organisées,
- 13 Facil Bail (dispositif de contre-garantie de loyers commerciaux) ont été accordés sur le territoire de la Communauté urbaine,
- une trentaine d'entrepreneurs ont été soutenus par un parrain,
- 187 entreprises ont été créées et 49 comités ont été organisés,
- 61 comités d'engagement se sont réunis,
- 229 dossiers ont été accordés,
- le taux de transformation en comité est de 89 %.

Au 31 décembre 2010 :

- le nombre de prêts d'honneur accordés s'élevait à 174,
- le nombre d'emplois créés au démarrage s'élevait à 424,
- le montant des prêts d'honneur accordés s'élevait à 989 650 €,
- le montant du prêt d'honneur moyen s'élevait à 5 688 €.

L'implication dans le réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat

RDI participe activement à la démarche de professionnalisation/labellisation et aux autres groupes de travail. RDI a été re-labellisé L_VE en novembre 2009 et contribue à la base de données commune.

RDI a participé à la réflexion sur la création d'une plateforme de parrainage L_VE ainsi qu'au programme Partenaires pour Entreprendre en répondant à une demande du groupe APRIL.

RDI articule ses interventions avec les partenaires du réseau L_VE afin de simplifier et de fluidifier le parcours du porteur de projet.

RDI a contribué à la communication du réseau L_VE à travers des plaquettes de présentation de son action, son site internet, des affiches dans les bureaux d'entretien et le hall d'entrée, son papier à en-tête et l'affichage de son appartenance au réseau lors des actions de communication vers les partenaires et porteurs de projet.

Enfin, lors du Salon des Entrepreneurs 2010, RDI a assuré une présence permanente sur le stand Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat afin de promouvoir le réseau et d'orienter les porteurs de projet vers d'autres partenaires du réseau. Par ailleurs, RDI fut présente lors de la semaine de la création, a également participé au concours L_VE Portes du Sud (un créateur, accompagné par RDI, a participé à ce concours).

Programme d'actions 2011

En 2011, RDI entend stabiliser son développement et renforcer le suivi des entrepreneurs qu'elle a soutenus. En 2010, le taux de pérennité des entreprises accompagnées par RDI à 3 ans était proche de 80 %. RDI entend donc conserver ce taux de succès.

Pour cela, les actions suivantes vont être développées :

- *Accueil des projets (en provenance des organismes d'accompagnement de projet)*

. information collective et individuelle sur les financements et les outils de RDI.

- *Expertise, validation des projets :*

- . entretiens individuels avec les porteurs de projet,
- . visites sur le lieu d'implantation des activités,
- . aide aux démarches bancaires (mobilisation des partenaires et négociation).

- *Comité d'engagement financier (composé de 6/7 bénévoles par réunion, professionnels de la création d'entreprises : banquiers, experts comptables, chefs d'entreprises, etc.) :*

- . rédaction d'une note de présentation générale et financière de chaque dossier international et grands équipements,
- . entretien avec le porteur de projet, validation du projet et décision d'intervention financière.

- *Accompagnement post-crédation des entreprises financées :*

- . suivi de gestion des entreprises,
- . suivi/recouvrement des financements,
- . mobilisation d'un réseau de personnes ressources (parrains) selon les besoins,
- . club de créateurs (réunions d'informations, échanges entre créateurs et ateliers de formation).

- *Dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, RDI participe à :*

- . la réflexion sur la professionnalisation du label et à son maintien sur le long terme, aux réunions de travail, séminaires,
- . l'alimentation de la base de données commune,
- . l'affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association.

Afin de maintenir le niveau de qualité de l'accompagnement de RDI en 2011, il est nécessaire de renforcer d'un équivalent temps plein (ETP) l'équipe d'accompagnement. Ceci permettra un rapport ressources humaine/fond de prêt conforme aux ratios régionaux.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées en 2010 et de maintenir la qualité de l'action de RDI au sein du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 90 000 € pour l'année 2011. Le montant de la participation financière accordée par la Communauté urbaine en 2010 s'élevait à 75 000 €. L'augmentation est liée au renforcement de l'équipe d'accompagnement en lien avec le projet de développement présenté par l'association, décliné dans le programme d'actions 2011. Ce soutien est apporté conjointement avec la Région, dans le cadre de la convention de fonctions de centralités et d'agglomération portant sur la période 2010-2016.

Budget prévisionnel 2011 pour le suivi et le financement des porteurs de projet (en €) :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	5 890	vente de produits finis, prestations de services, marchandises	97 934
services extérieurs	46 233	Région Rhône-Alpes	90 000
autres services extérieurs	37 715	Département	15 000
impôts et taxes	16 141	Etat	23 000
charges de personnel	275 407	Communauté urbaine	90 000
dotations aux amortissements	8 295	Communes	8 000
emploi des contributions volontaires en nature	70 000	Fonds social européen	25 000

		Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)	5 000
		autres recettes	32 000
		autres produits de gestion courante	3747
		contribution volontaire en nature	70 000
Total	459 681	Total	459 681

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 € au profit de l'association Rhône Développement Initiatives (RDI) dans le cadre de son programme d'actions 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Rhône Développement Initiatives définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 2291 - selon l'échéancier suivant :

- 72 000 € en 2011,
- 18 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.